

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

KIPLINK ENTREPRISES

Part I : FR0012300440

KIPLINK FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence STOXX EUROPE 50 sur la durée de placement recommandée, à travers une sélection de valeurs principalement de la zone euro. La composition de l'OPCVM peut s'écarter de la répartition de l'indicateur.

L'indice de référence est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Il est classé « Actions des pays de l'Union européenne ».

La performance du fonds est recherchée pour l'essentiel au moyen d'une gestion dynamique et discrétionnaire.

La sélection des titres se fait dans une approche de « stock picking » et repose majoritairement sur des critères tels que :

- la structure financière de l'entreprise,
- la qualité de l'équipe dirigeante,
- les perspectives de croissance de l'entreprise et du secteur,
- la politique de l'entreprise vis à vis de ses actionnaires et certaines opérations (offres publiques d'achat, offres publiques d'échange...).

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

La fourchette de sensibilité du fonds exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 7.

L'OPCVM s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

- De 60% à 100% sur les marchés d'actions émises dans les pays de l'Union européenne, de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation, dont :
 - de 0% à 30% en actions de moyenne et petite capitalisations (jusqu'à 1Md d'€).
 - de 0 à 10% en actions de pays hors UE y compris des pays émergents ;
- De 0% à 40% en titres de créance et instruments du marché monétaire, souverains, du secteur public et privé, quelle que soit la qualité de signature des émetteurs, y compris high yield, de durée comprise entre 2 et 5 ans.
- De 0% à 100% au risque de change sur des devises de l'Union Européenne et de 0% à 10% au risque de change sur des devises hors Union Européenne

L'OPCVM s'engage à respecter un investissement minimum de 75% en actions éligibles au PEA.

L'OPCVM est investi en :

- Actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.
- jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture du risque d'action,
- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture du risque d'action et du risque de taux, et en exposition lorsqu'il s'agit d'obligations convertibles.
- , acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

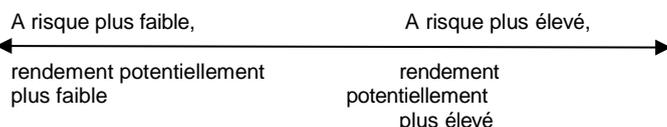
Durée minimum de placement recommandée : 5 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi à 9 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi, à l'exception des jours fériés, même si la ou les bourses de références sont ouvertes, et des jours de fermeture de Bourse. Dans ce cas, elle est calculée le premier jour ouvré suivant.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de

garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition forte aux actions qui induit une volatilité forte de la valeur liquidative et un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en actions de moyenne et petite capitalisation (jusqu'à 1 MD d'euros) : En raison de leurs caractéristiques spécifiques, ces actions peuvent présenter des risques pour les investisseurs et peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

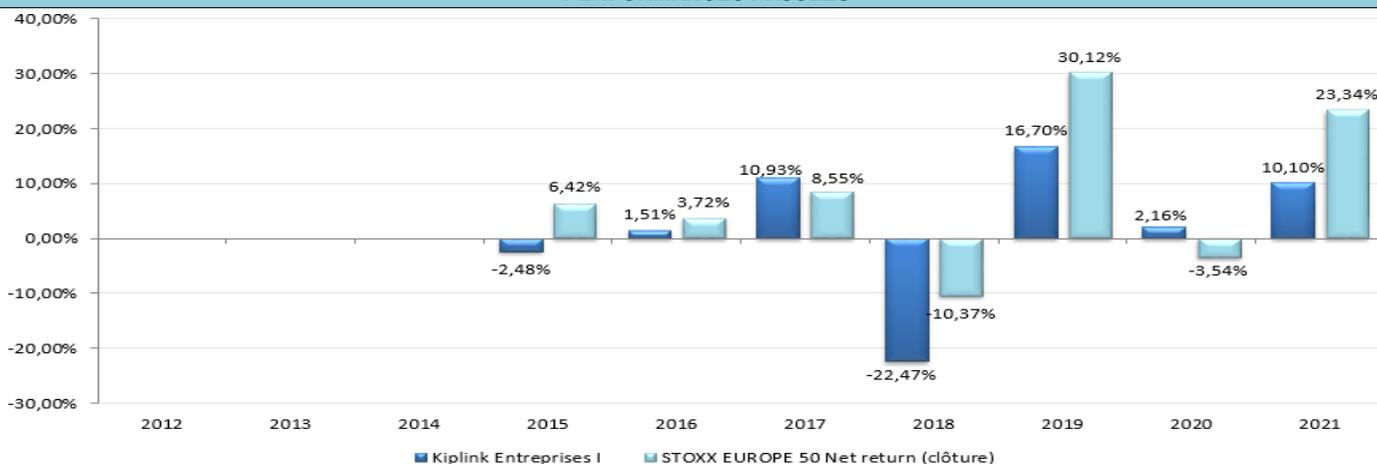
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTREE	3%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,99 % TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	20% TTC de la performance nette annuelle au-delà de celle de l'indice de référence, uniquement si celle-ci est positive avec High water Mark. 0,00 % prélevé au titre du dernier exercice

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/03/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.kiplink-finance.fr

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes et coupons réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur est calculée en tenant compte du réinvestissement des dividendes.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 08/01/2010 – Date de création de la part I : 21/11/2014

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : L'OPCVM change de stratégie de gestion et de profil de risque et de rendement à partir du 01/04/2016. L'indice de référence STOXX EUROPE 50 remplace l'EUROSTOXX 50.

Ainsi les performances réalisées antérieurement à cette mutation ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

KIPLINK FINANCE 39, avenue Pierre 1^{er} de Serbie - 75008 - PARIS.

Tél. : +33(0)1.56.43.44.80

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL :

L'OPCVM est éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions).

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de KIPLINK FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération de KIPLINK FINANCE sont disponibles sur le site internet www.kiplink-finance.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). KIPLINK FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/05/2022